

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: C'est de la pure comédie.

M. Kristiansen: Madame le Président, je peux assurer au secrétaire parlementaire que notre parti connaît parfaitement les prérogatives des gouvernements provinciaux dans le domaine des ressources. Tout ce que cela prouve, c'est que les lois et les constitutions ne suffisent pas à empêcher les sots de faire des sottises.

Des voix: Bravo!

M. Kristiansen: Compte tenu de l'importance de cette ressource, ce que nous a souvent rappelé le Conseil canadien des ministres des ressources, organisme fédéral-provincial représentant tous les gouvernements provinciaux ainsi que le gouvernement fédéral, et compte tenu des répercussions graves de ce geste absolument irresponsable, le ministre compétent consulera-t-il immédiatement des représentants de l'industrie et des syndicats afin d'amorcer une action commune visant à persuader—je dis bien persuader, et non pas forcer—le gouvernement de la Colombie-Britannique de revenir sur cette décision idiote et suicidaire?

M. Simmons: Madame le Président, le député fulmine contre la décision ou l'intention du gouvernement de la Colombie-Britannique de permettre l'utilisation de certaines de ses terres étatiques à des fins agricoles. J'ignore pourquoi il en a contre l'agriculture. Quant à nous, nous n'avons rien contre.

M. Nielsen: Vous n'y êtes pas favorables non plus.

M. Simmons: Nous estimons en outre que cette décision prise par le gouvernement de la Colombie-Britannique relève strictement de la compétence provinciale. Nous n'avons nullement l'intention de contrecarrer cette décision. Je crois que le député devrait plutôt poser sa question au ministre compétent du gouvernement de la Colombie-Britannique.

M. Clark: Ou peut-être à Westminster.

* * *

LE BUDGET

LE DÉPÔT DE PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le premier ministre a prononcé le vœu de silence hier et reste résolument coi. J'adresse donc ma question au ministre. Bien sûr, le premier ministre a un peu peur.

L'année dernière, le gouvernement d'alors a présenté pour la première fois des prévisions budgétaires quinquennales intitulées «Hypothèses économiques à la base des prévisions financières du budget». En outre, nous avons remis un état des dépenses fiscales juste avant la lecture du budget. Nous avons également diffusé d'autres documents, notamment pour expliquer notre nouveau système de gestion des dépenses. Comme

Questions orales

le ministre ne dispose pas d'un système semblable, je ne m'attends pas qu'il présente un tel document.

Toutefois, le ministre a-t-il l'intention de présenter des prévisions quinquennales avec le budget, pour suivre l'exemple donné l'année dernière et a-t-il l'intention de présenter un budget annuel des dépenses fiscales et d'autre part un rapport faisant état des recettes fiscales antérieures et actualisant celui qui a été publié l'année dernière; va-t-il par ailleurs affiner les données puisque les auteurs du rapport eux-mêmes précisent qu'il n'est pas très précis? Fera-t-on toutes ces choses-là?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, moi qui ai toujours cru dans un gouvernement qui ne dissimule rien...

Une voix: En ne disant rien.

M. MacEachen: ... je propose de déposer tous les documents qui ont servi à préparer le budget en décembre dernier. Je tiens à préciser—et le député me comprendra certainement—que ces extrapolations et ces hypothèses sont ce qu'elles sont et—j'ai appris comme lui du reste—que certaines des projections qu'il a faites au mois de décembre dernier ont fait long feu. Malgré cela, je pense qu'il est bon de fournir le plus de renseignements possibles au public, même si cela comporte de nombreux risques.

M. Crosbie: Madame le Président, les propos du ministre augurent bien pour l'avenir, car ils témoignent de son désir d'apprendre et d'adopter de bonnes méthodes. Par ailleurs, j'aimerais demander au ministre s'il entend procéder à la révision des mesures fiscales. L'année dernière, nous avions promis d'étudier la possibilité d'insérer dans certaines mesures fiscales des dispositions d'abrogation prévoyant leur mise à jour périodique.

En outre, le ministre entend-il régler sa conduite sur la nôtre et saisir un comité parlementaire, comme nous en avons l'intention, de la question des dons de charité et celle de la taxe frappant les gains de capital? Ce sont des questions très complexes. Entend-il suivre notre exemple également dans ces domaines?

M. MacEachen: Madame le Président, lorsque j'ai fait une déclaration en avril dernier, j'ai énoncé mon intention de déposer une étude sur les gains de capital. J'entends m'exécuter le jour ou le lendemain de la présentation du budget, sinon dans les tout premiers jours qui suivront, de façon que la Chambre puisse se fonder sur une analyse du ministère des Finances lorsqu'elle étudiera la question des gains de capital. Ce document sera mis à la disposition de la Chambre le plus tôt possible après la présentation du budget.

Bien entendu, certaines mesures comprendront des dispositions d'abrogation, mais, contrairement au député, je tiens à m'assurer que je ne disparaîtrai pas dans un ciel crépusculaire.

M. Crosbie: Le jour renaîtra sûrement bientôt.